

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2015.

L'An Deux Mille Quinze mardi 13 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : P. RIO – D. ATIG – F. OGBI – Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS – E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL – S. BELLAHMER – P. LOUISON – C. VAZQUEZ – M. GAMIETTE – A. QAROUACH - I. GRENOUILLAT – C. MABANZA – T. DIAWARA – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. GIBERT – S. GAUBIER - S. BENDIAB – D. DIARRA - M. SOILIH

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Y. BOUKANTAR REPRÉSENTÉ PAR F. OGBI, M. RAMI REPRÉSENTÉE PAR Y. LE BRIAND – K. OUKBI REPRÉSENTÉ PAR S. BENDIAB – G. BINOIS REPRÉSENTÉ PAR D. DIARRA – F. N' DOMBELE REPRÉSENTÉ PAR S. LAATIRISS – M. AUBRY REPRÉSENTÉE PAR C. TAWAB – G. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR A. QUAROUACH – Y. ITOUA REPRÉSENTÉE PAR P. TROADEC.

ABSENTS EXCUSÉS : J. BORTOLI – C. RENKLICAY – A. LAMOTHE.

Nombre de conseillers en exercice : 35

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 24

DÉLIBÉRATION DEL-2015-0078 : Installation d'un nouveau Conseiller municipal en remplacement de Madame Giovanna COMMISSIONE, démissionnaire volontaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Électoral et notamment son article L. 270 du Code électoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-4 et L.2121-22,

Vu le courrier de démission de Madame Giovanna COMMISSIONE, du 26 septembre 2015, reçu en mairie le 28 septembre 2015,

Délibère,

Article 1 : Prend acte, de la démission volontaire de Madame Giovanna COMMISSIONE de son siège de conseillère municipale,

Article 2 : Prend acte de l'installation de Madame Djouma DIARRA en qualité de conseillère municipale.

Article 3 : Elit, Madame Djouma DIARRA, membre du Commission consultative des services publics locaux.

Article 4 : Elit, Madame Djouma DIARRA, membre de la Commission municipale services Ressources.

Article 5 : Elit, Madame Djouma DIARRA, membre de la Commission municipale Projet social.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO.

Vote à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 14 OCT. 2015

Transmise en Préfecture le : 16 OCT. 2015